



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2022-06

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2022-05-30-00037 - Arrêté n° 2022-03-RA portant nomination des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2022-05-30-00037

Arrêté n° 2022-03-RA portant nomination des
membres de la commission de recours contre les
décisions de refus d'autorisation d'instruction
dans la famille

Arrêté n° 2022-03-RA portant nomination des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

**Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,**

Vu le code de l'Education et notamment les articles D.131-11-10, D.131-11-11 et D.131-11-12 ;

A R R E T E

Article 1. – En application de l'article D.131-11-10 du code de l'Education, une commission est instituée pour traiter des recours formulés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille.

Article 2. – La commission mentionnée à l'article 1^e du présent arrêté est présidée par le Recteur de l'académie ou son représentant.

Pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juin 2022, la composition de la commission est fixée comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants : <i>(en cas d'empêchement du titulaire)</i>
Mme Florence MARY Adjointe au DASEN, Inspectrice de l'éducation nationale	M Samuel BRETAUDEAU Inspecteur de l'éducation nationale
M Nicolas JURY Doyen des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux	Mme Corinne PASCO Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale
Mme Véronique MASSIN Médecin de l'éducation nationale, conseillère technique du recteur	M Ivan CARTACHEFF Médecin de l'éducation nationale, chef du service médical en faveur des élèves
Mme Sophie PIWOWARCZYK Conseillère technique de service social	Mme Véronique ROBLIN Conseillère technique de service social adjointe

Article 3. – Le Directeur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 30 mai 2022

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France,
recteur de l'académie de Paris
chancelier des universités de Paris et d'Ile de France,
Et par délégation
Le Directeur de l'académie de Paris

Signé

Antoine DESTRES